

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 46 + 10 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. HOLZSCHERER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. S. FERTIG, Mme F. BRACH, MM. C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.-L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX.

EXCUSES : MM. T. SPACH - Pouvoir à M. R. SCHMITT -, F. STAATH - Pouvoir à Mme D. HAMM -, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, M. C. EICHWALD - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à Mme D. SCHMITT-MERX -, M. J.-M. REICHHART - Pouvoir à M. P. MICHEL -.

Délibération n°5: Plan prévisionnel de financement des travaux dans les locaux situés 1 rue de la source à Bouxwiller acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Communauté de Communes

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les statuts du 22 décembre 2023 de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 7 février 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire du 13 avril 2023 décidant de demander à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) d'acquiescer et de porter, pour le compte de la Communauté de Communes, les locaux situés 1 rue de la source à Bouxwiller,

Vu la convention de portage signée le 15 mai 2023,

Vu l'acte de vente signé le 29 août 2023,

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023, portant approbation des dispositions d'une convention de mise à disposition à signer avec l'EPF d'Alsace pour l'usage ou l'occupation par la Communauté de Communes du bien immobilier situé 1, rue de la Source à BOUXWILLER,

Vu la convention de mise à disposition de bien signée le 6 novembre 2023 avec l'EPF d'Alsace pour l'usage ou l'occupation par la Communauté de Communes du bien immobilier situé 1, rue de la Source à BOUXWILLER,

Vu le projet d'utilisation de ces locaux par la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES », regroupant des éleveurs des Vosges du nord, pour un atelier de découpe et de transformation de viande,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 50 voix Pour, 5 Abstentions (MM. S. FATH, E. WAGNER, J.M. KRENER, P. GANGLOFF et A. SPAEDIG) et 3 voix Contre (MM. D. BURRUS et Y. RUDIO + Pouvoir) :

* d'ADOPTER le plan prévisionnel de financement suivant des travaux dans les locaux situés 1 rue de la source à Bouxwiller et utilisés, une fois les travaux réalisés, par la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES », regroupant des éleveurs des Vosges du nord, pour un atelier de découpe et de transformation de viande :

Dépenses HT		Recettes		
			Montant	%
Groupe froid	53 081,64 €	Agence de l'eau Rhin-Meuse	48 000 €	60
Nettoyage complet	16 380,00 €	Collectivité européenne d'Alsace	12 000 €	15
Toiture (fuite + skydome)	2 960,25 €	Communauté de Communes	20 000 €	25
Electricité	2 566,00 €			
Divers + imprévus	5 012,11 €			
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	100

* d'AUTORISER le Président

- à solliciter une aide auprès :
 - de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) « Filières favorables à la protection de la ressource en eau »
 - de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Fonds d'Attractivité d'Alsace
- à solliciter toute autre aide qui pourrait être obtenue par ailleurs
- signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Daniel HOLZSCHERER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président